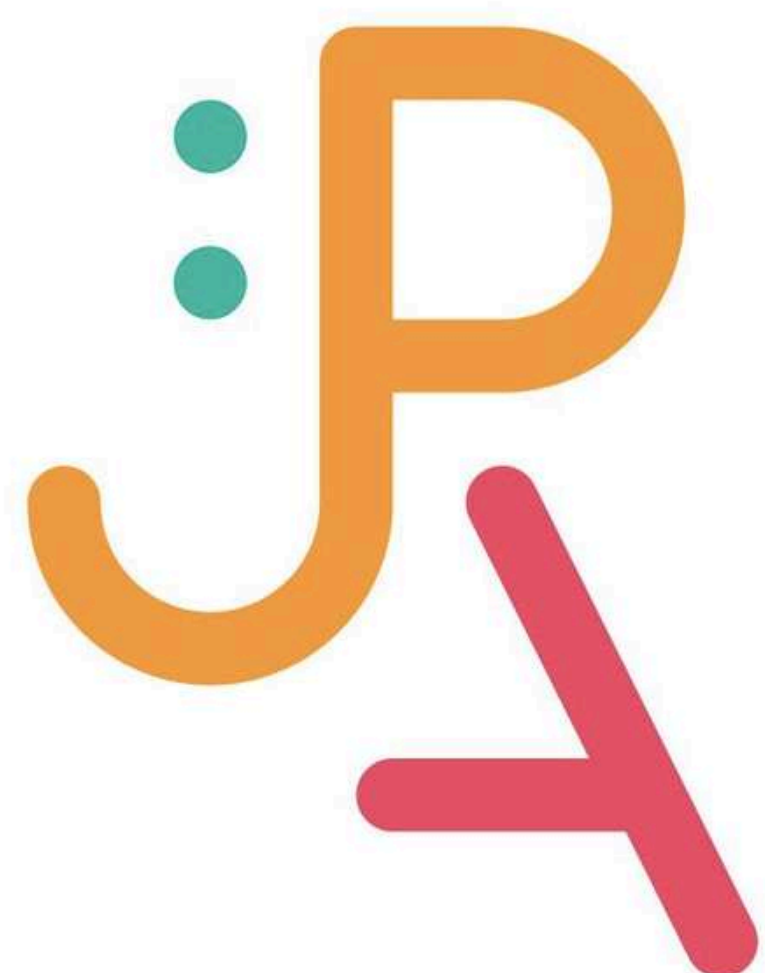


# Organiser sa classe verte avec JPA

## DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE



# Jeunesse au Plein Air

L'école est un droit  
Les vacances aussi !



*Aide financière pour votre projet  
de classe découverte.*

*Le Noell vous résume tout ici !*

SOURCE : Webinaire

JPA du 16/09/25



[https://lajpa-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/l\\_dupressoir\\_jpa\\_asso\\_fr/ESSDZJYZsWVPu--gd-RwOgsBCVR\\_086E4bJLjaiPwRH-gQ?e=yUpu2Y](https://lajpa-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/l_dupressoir_jpa_asso_fr/ESSDZJYZsWVPu--gd-RwOgsBCVR_086E4bJLjaiPwRH-gQ?e=yUpu2Y)

# JPA en quelques mots ...

Un service juridique pour les accueils de loisirs, les colonies de vacances et les séjours scolaires

Un pôle plaidoyer pour porter les messages de JPA et attribuer des aides financières

Un pôle développement pour dupliquer les actions de JPA auprès de tous sur le territoire

75 comités départementaux répartis en France métropolitaine

- Réseau d'organisations engagé pour l'accès de tous les enfants aux loisirs et séjours collectifs
- Soutien financier pour le départ en séjours collectifs : classes de découverte, colonies de vacances, camps scouts ...
- Encourage toutes les formes de mixité, le vivre-ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap

# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## ● LES SÉJOURS

- ⊕ Minimum 4 nuitées
- ⊕ Sur le territoire de l'Union Européenne
- ⊕ **Co-financement obligatoire**

## ● LES ÉLÈVES

- ⊕ Entre 3 et 18 ans pendant le séjour
- ⊕ Minimum 20% des élèves doivent avoir quotient familial CAF inférieur ou égal à 900€ pour prétendre à une aide

**OU**

- ⊕ Établissement situé en QPV ou dans une commune de moins de 2000 habitants (pour ces demandes, il n'y pas de justificatif CAF à fournir)



**Sur-aide de 100€ pour chaque enfant en situation de handicap ayant un quotient familial inférieur à 900€ (avec justificatif MDPH et CAF)**

# LES MONTANTS DE L'AIDE

Critères	30 élèves minimum	20 à 29 élèves	19 à 5 élèves
20 à 30% des élèves avec un QF <= 900 €	345 €	230 €	115 €
31 à 40% des élèves avec un QF <= 900 €	690 €	460 €	230 €
41 à 50% des élèves avec un QF <= 900 €	990 €	660 €	330 €
Plus de 50% des élèves avec un QF <= 900 €	1 200 €	800 €	400 €
Etablissement en QPV	1 200 €	800 €	400 €
Etablissement dans une commune de - 2 000 habitants**	1 200 €	800 €	400 €

\* Avec un justificatif de la commune

Pour chaque dizaine en plus de 30 élèves, la règle de calcul est la suivante : on sélectionne le montant pour 30 élèves et on ajoute le montant pour moins de 10 élèves.

## Exemples :

- Une classe de 41 élèves avec 20 à 30% des élèves avec QF <=900 : 345 € + 115 € soit 460 € d'aides.
- Un séjour de 64 élèves d'un établissement en QPV : 1 200 + 400 + 400 + 400 = 2 400 € d'aides.

# LES DÉROGATIONS POSSIBLES

## ● DEUX DEROGATIONS POSSIBLES :

- ⊕ Un séjour avec au moins un élève avec un justificatif MDPH
- OU**
- ⊕ Un séjour incluant des élèves en maternelles

## ● LE SÉJOUR DOIT ÊTRE AU MINIMUM D'UNE NUITÉE :

- ⊕ 300€ d'aide pour un séjour de 1 à 3 nuitées pour 20 élèves minimum
- OU**
- ⊕ 200€ d'aide pour un séjour de 1 à 3 nuitées pour moins de 20 élèves

# LES JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

## ENFANT ISSU D'UNE FAMILLE AYANT UN QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL À 900€

- ✓ Attestation de paiement ou MSA (avec nom et prénom élève avec QF)
- ✓ Avis d'imposition 2023 sur 2022
- ✓ Attestation AME ou attestation sur l'honneur du chef d'établissement

## ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

- ✓ Attestation MDPH
- ✓ Attestation MDA

## ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE EN QPV

- ✓ Consultation de SIG Ville (ANCT - cartographie QPV)

## ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 2000 HABITANTS

- ✓ Attestation de la commune affirmant le nombre d'habitants

E  
X  
E  
M  
P  
L  
E

Vos prestations Caf  
Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE : [REDACTED]  
NOM CONTACTER : [REDACTED]  
3230 [REDACTED]  
Caf de Loire-Atlantique  
22 Rue DE NAVILLE  
49100 NANTES CEDEX 9  
Tous nos contacts sur caf.fr

44400 REZE

Le 03/06/2021

La directrice de la Caf de Loire-Atlantique certifie que :  
[REDACTED], née le [REDACTED]

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'avril 2021 :

PRESTATIONS	MONTANT
Aide personnalisée au logement (Apl) *	358,70 €
Allocation de base - Paje	171,51 €
Allocation de soutien familial	116,11 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	132,08 €
Revenu de solidarité active majoré **	714,69 €
Soit au total	1493,09 €

1. Montant versé à : [REDACTED]  
2. Montant versé à : [REDACTED]  
3. Éléments de calcul de Rsa :  
- Montant forfaitaire : 1208,73 €

QUOTIENT FAMILIAL  
avril 2021 : 499 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :  
[REDACTED] 1  
[REDACTED] 2

1. Personne à charge pour le calcul du RSA. 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité. 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité.

Emplacement réservé à la Caf  
[REDACTED]  
[REDACTED]



*Attention : le nom, prénom et QF de l'enfant doivent obligatoirement apparaître sur l'attestation. Une simple notification CAF ne suffit pas !*

# PARTENAIRES ET SÉJOUR VOILE



## Une aide allant jusqu'à 500€ :

- 500 euros pour un groupe de plus de 30 élèves
- 330 euros pour un groupe de moins de 30 élèves
- 165 euros pour un groupe de moins de 20 élèves



## Faire une activité voile durant le séjour :

- A justifier avec une facture acquittée à charger



Etablissement scolaire en **QPV** & établissement scolaire dans une commune de moins de **2000 habitants**



Choisir l'**hébergement** dans une structure partenaire de la FFVoile

- Liste des structures éligibles

## LA PROCÉDURE :

### ● ÉTAPE 1 – Création de compte

### ● ÉTAPE 2 – Demande d'aide

- ⊕ Renseigner les informations : remplissez les informations sur votre séjour
- ⊕ Ajouter tous les élèves participants au séjour : renseignez les bénéficiaires en indiquant pour chaque élève le nom de sa classe, son nom/prénom, sa date de naissance, son quotient familial (QF), situation de handicap, adresse postale, code postal et ville.
- ⊕ Ajouter les justificatifs demandés : cliquez sur « modifier » pour ajouter le justificatif pour chaque élève et veillez à cliquer sur enregistrer (attestation de paiement CAF et MDPH si nécessaire)
- ⊕ Remplir votre plan de financement de manière équilibrée : remplissez les différentes lignes du plan de financement (l'aide JPA est à déduire de la participation des familles)
- ⊕ Soumettre votre demande : cliquez sur « soumettre la demande » pour finaliser votre demande et vous recevrez un mail de confirmation.

### ● ÉTAPE 3 – BILAN

- ⊕ Un bilan doit être réalisé après le séjour (2 étapes à faire de votre côté)
- ⊕ Paiement réalisé une fois que vous avez transmis l'attestation de paiement signée sur la plateforme
- ⊕ Paiement réalisé en fonction de la trésorerie de JPA



# CONTACTS

**JPA :**



**Maimouna Cissé : [classe.voyage@jpa.asso.fr](mailto:classe.voyage@jpa.asso.fr) / 01.44.95.81.28**

**Pierre Mennevret : [p.mennevret@jpa.asso.fr](mailto:p.mennevret@jpa.asso.fr) / 06.58.85.75.22**

## LE NOELL :



**7591 route des Termes  
66260 St Laurent de Cerdans  
Béatrice Chanu : 04 48 07 01 64  
[groupes@fil-ado.com](mailto:groupes@fil-ado.com)**

**RÉSERVEZ  
VOTRE SÉJOUR  
CHEZ NOUS  
TOUT EN  
BÉNÉFICIAANT  
D'UNE AIDRE  
FINANCIÈRE !**